

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2026-290

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment
l'article L 2122-19,

VU le Code de la Route,

VU l'arrêté du 24 mars 2026 portant délégation de signature au
profit de Monsieur David GUEZENNEC, Responsable du Centre Technique
Municipal de la Ville de Bayeux,

VU la demande formulée par l'entreprise MARTRAGNY
sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation des
véhicules ou engins à deux roues 14 rue de Bellefontaine à l'occasion de
travaux de réfection de tranchées en enrobé dans la cour de l'université inter-
âges,

CONSIDERANT que ces travaux auront lieu du 02 avril 2026 au
03 avril 2026 ,

CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier
temporairement la circulation des véhicules ou engins à deux roues,

ARRÊTE

**Article 1^{er} – La circulation de tous les véhicules ou engins à
deux roues s'effectuera en alternée du 02 avril 2026 au 03 avril 2026 :**

- *Rue de Bellefontaine sur la partie comprise
entre la rue Saint Georges et le boulevard
Maréchal Montgomery , au droit des travaux.*

**Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant
les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise
MARTRAGNY.**

Article 3 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et
poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville,
Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des
travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du
présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le premier avril deux mil vingt-six.

Pour le Maire et par délégation
David GUEZENNEC
Responsable du Centre Technique Municipal

